

ProwebCE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2010

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

ProwebCE

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec les sociétés ADCE, Forhus et Mey Club (issue de la fusion entre MC et Clas)

Personne concernée

M. Patrice Thiry, président du conseil d'administration de votre société et mandataire des sociétés ci-dessus mentionnées.

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale autorisée par le conseil d'administration du 6 mai 2010 et signée le 8 mai 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010. L'économie d'impôt correspondant à la différence entre la charge totale d'impôt comptabilisée par les filiales et celle due par la société tête de groupe est conservée par la société tête de groupe.

Modalités

Votre société a enregistré un produit d'impôt lié au régime d'intégration fiscale de € 58.417, lié à la prise en compte du déficit fiscal de la société Forhus.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés ADCE, Forhus et Mey Club (issue de la fusion entre MC et Clas)

a. Nature et objet

Convention de trésorerie en vertu de laquelle votre société consent à octroyer à ses filiales des avances et prêts en compte courant en fonction de leurs besoins de trésorerie, autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2009.

Modalités

Les intérêts pris en produits par votre société s'élèvent à € 38.692 hors taxes vis-à-vis de la société Mey Club et € 4.338 hors taxes vis-à-vis de la société ADCE.

b. Nature et objet

Convention d'assistance en matière de direction générale, relations humaines, gestion administrative, commerciale et marketing, autorisée par le conseil d'administration du 18 mai 2009.

Modalités

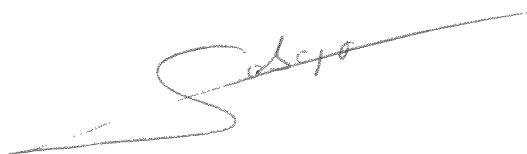
Les facturations émises par votre société, qui intègrent une marge de 8 %, sont allouées aux filiales en fonction de leur effectif à la date de clôture de l'exercice.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré les produits suivants :

- Envers la société Mey Club : € 238.609 hors taxes.
- Envers la société ADCE : € 24.152 hors taxes.
- Envers la société Forhus : € 17.252 hors taxes.

Paris-La Défense, le 29 avril 2011

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Franck Sebag